

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	7035
Arrêté n° 2019-125 du 20 mars 2019 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine droit, économie, gestion mention Gestion..	7035
Arrêté n° 2019-126 du 20 mars 2019 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques.....	7035
Arrêté n° 2019-127 du 20 mars 2019 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information.....	7036
Arrêté n° 2019-128 du 20 mars 2019 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises	7037
Arrêté n° 2019-129 du 20 mars 2019 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme.....	7037
Arrêté n° 2019-130 du 20 mars 2019 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente.....	7038
Arrêté n° 2019-150 du 15 mars 2019 portant sur les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 13 juin 2019.....	7039

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2019-125 du 20 mars 2019 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine droit, économie, gestion mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-2 et D. 612-1-13
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence, pour la rentrée universitaire 2019-2020, du domaine droit, économie, gestion mention Gestion est composée comme suit :

- > Isabelle Sueur, maître de conférences, présidente
- > Christelle Charbonnier, professeur certifié
- > Sophie Tarascou, enseignant-chercheur contractuel
- > Guillaume Vernhet, professeur agrégé

Article 2

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-126 du 20 mars 2019 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'admission à la licence professionnelle, pour la rentrée universitaire 2019-2020, du domaine droit, économie, gestion mention métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques est composée comme suit :

- > Solenne Castillan, enseignant-chercheur contractuel, présidente
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Article 2

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2019-127 du 20 mars 2019 portant composition du
jury d'admission en première année du master du domaine
droit, économie, gestion mention management des
systèmes d'information**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury d'admission en première année du master, pour la rentrée universitaire 2019-2020, du domaine droit, économie, gestion mention Management des systèmes d'information est composé comme suit :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Julien Viau, maître conférences

Article 2

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2019-128 du 20 mars 2019 portant composition du
jury d'admission en première année du master du domaine
droit, économie, gestion mention management et
administration des entreprises**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission en première année du master, pour la rentrée universitaire 2019-2020, du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises est composé comme suit :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Julien Viau, maître de conférence

Article 2

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2019-129 du 20 mars 2019 portant composition du
jury d'admission en première année du master du domaine
droit, économie, gestion mention tourisme**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission en première année du master, pour la rentrée universitaire 2019-2020, du domaine droit, économie, gestion mention tourisme est composé comme suit :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Isabelle Sueur, maître de conférences

Article 2

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2019

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-130 du 20 mars 2019 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission en première année du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Florence Euzéby, maître de conférences, présidente
- > Florence de Ferran, maître de conférences
- > Isabelle Sueur, maître de conférences

Article 2

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-150 du 15 mars 2019 portant sur les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 13 juin 2019

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 232-1 et suivants, D. 232-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 – Date de l'élection et type de scrutin

L'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a lieu à l'urne le **13 juin 2019 de 9 h à 17 h** dans le hall du Technoforum situé à La Rochelle Université, 23 avenue Albert Einstein, 17031 La Rochelle.

Article 2 – Publication des listes électorales

Les listes électorales seront publiées sur l'ENT – SID/NUXEO – Rubriques – Gouvernance – Elections – 2019 – 2019-06-13 Élection des représentants des personnels au CNESER – Listes électorales **au plus tard le 19 mars 2019**.

Article 2 – Demandes d'inscription et de rectification des listes électorales

Les demandes d'inscription ou de rectification des listes électorales sont adressées au président de l'université (sajs@univ-lr.fr) au moyen du formulaire de demande d'inscription ou de rectification de la liste électorale (annexe 3). Les demandes d'inscription ou de rectification des listes électorales doivent parvenir **au plus tard le 26 mars 2019**.

Article 3 – Demandes de vote par correspondance

Les électeurs désirant voter par correspondance doivent communiquer au président de l'université leur prénom, leur nom, leur corps, leur grade, l'élection concernée, le collège concerné et l'adresse à laquelle ils souhaitent recevoir leur matériel de vote. Cette demande doit être adressée à sajs@univ-lr.fr **au plus tard le 23 mai 2019**.

Article 4 – Membres du bureau de vote

Le président du bureau de vote est Philippe Le Goc. Le bureau de vote est constitué également de cinq membres maximum issus du ou des collèges de représentants des personnels définis à l'article D. 232-3 du code l'éducation.

Chaque liste de candidats peut proposer au président de l'université (sajs@univ-lr.fr) une personne issue d'un collège des représentants du personnel définis à l'article D. 232-3 du code l'éducation. En l'absence de volontaires parmi les candidats ou les représentants locaux des listes déposées, un ou plusieurs électeurs d'un ou des collèges des représentants du personnel définis à l'article D. 232-3 du code l'éducation peuvent se proposer (sajs@univ-lr.fr).

Article 5 – Autres modalités d'organisation de l'élection

Les autres modalités d'organisation de l'élection sont indiquées dans l'arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche, publié sur l'ENT – SID/NUXEO – Rubriques – Gouvernance – Elections – 2019 – 2019-06-13 Élection des représentants des personnels au CNESER.

Article 6 – Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 mars 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

Annexes :

1 – Calendrier des opérations électorales

2 – Emplacement et organisation du bureau de vote

3 – Formulaire de demande d'inscription ou de rectification de la liste électorale

Élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 13 juin 2019 – Annexe 1 : Calendrier électoral de l'élection des représentants du personnel au CNESER du 13 juin 2019

Opérations électorales	Dates et heures
Affichage des listes électorales	Au plus tard le 19 mars 2019
Date limite de demande d'inscription ou de rectification de la liste électorale	Au plus tard le 26 mars 2019
Affichage des listes électorales définitives	Au plus tard le 29 mars 2019
Date limite de réception des candidatures et des professions de foi par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Secrétariat général du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), 1, rue Descartes 75231 Paris Cedex 05	Au plus tard le 1 ^{er} avril 2019
Date limite de rectification des listes de candidats	Cinq jours francs à compter de la notification de la demande ministérielle de rectification
Mise à disposition des candidatures et des professions de foi sur le site intranet du MESRI	12 avril 2019
Affichage et mise en ligne des candidatures et des professions de foi	Au plus tard le 16 avril 2019
Date limite pour demander à voter par correspondance	Au plus tard le 23 mai 2019
Date limite d'envoi du matériel électoral pour les électeurs souhaitant voter par correspondance	Au plus tard le 29 mai 2019
Scrutin	13 juin 2019 De 9 h à 17 h
Date limite de réception des votes par correspondance	13 juin 2019 à 17 h
Dépouillement	13 juin 2019 à l'issue du scrutin
Proclamation des résultats	Par le président de la commission nationale

Élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 13 juin 2019

-

Annexe 2 : Emplacement et organisation du bureau de vote

EMPLACEMENT ET ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE	
Lieu de vote	Président du bureau de vote
La Rochelle Université Hall du Technoforum 23 avenue Albert Einstein 17031 La Rochelle	Philippe Le Goc

Élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 13 juin 2019**Annexe 3 – Demande d'inscription ou de rectification de la liste électorale**

Objet de la demande	
☐ Demande d'inscription sur la liste électorale	☐ Demande de rectification de la liste électorale

Je soussigné(e) : Madame/Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Téléphone : E-mail :

Adresse personnelle :

Corps/Grade/Autre :

Composante d'exercice des fonctions/Affectation :

Je constate ne pas avoir été inscrit-e dans la liste électorale du collège :	Je constate avoir été inscrit-e de manière erronée dans la liste électorale du collège :
Je certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour pouvoir être électeur et demande à être inscrit dans la liste électorale du collège :	Je demande la modification de mon inscription pour le motif suivant :

À cet effet, je joins à ce formulaire, une copie d'un document justifiant de ma qualité professionnelle (soit une carte professionnelle ou à défaut une pièce d'identité [carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour]).

Fait à, le

Signature du demandeur	Nom et signature de l'agent accusant réception (indiquer la date et l'heure de dépôt)

Adresser le formulaire complété à La Rochelle Université – SAJS, 23 avenue Albert Einstein 17031 La Rochelle (Jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h) ou sajs@univ-lr.fr au plus tard le 26 mars 2019.

